

## Les conditions de partenariat selon la DSP: citation à citer!

Extraits du document *Le partenariat: comment ça marche?*

Direction de la santé publique, décembre 2003:

- 1. Créer une dynamique de participation suffisante:** Les acteurs que l'on souhaite associer peuvent être invités à participer aux choix stratégiques, aux choix tactiques ou aux choix opérationnels. Si la participation se limite aux choix opérationnels, les acteurs n'ont que peu de marge de manœuvre pour orienter la décision. Si la participation n'est que consultative, c'est la vigilance des gestionnaires publics qui permet de traduire en action l'information obtenue. Si la participation est interactive, elle admet la négociation et l'influence. C'est la meilleure solution car on observe que la qualité de l'action va de pair avec le partage d'information et de la décision. Il s'agit donc de susciter une dynamique de participation suffisante, c'est-à-dire qui permet l'échange sur une diversité de conceptions, qui permet d'élargir les choix. C'est possible en faisant entrer tôt les partenaires en scène, en leur laissant une place dans les décisions stratégiques et tactiques, en leur reconnaissant un pouvoir de négociation et d'influence.
- 2. Égaliser les rapports de pouvoir: comment y parvenir?** Les acteurs détenant davantage d'atouts laissent aux autres la place nécessaire pour faire valoir leur position, agir sur un pied d'égalité et obtenir des gains réels de leur collaboration:
  - Que tous participent autant à la décision et que tous les points de vues reçoivent un traitement équivalent;
  - Respecter les structures locales et l'autonomie des acteurs;
  - Reconnaître les atouts de chacun. Par exemple, que l'acteur public reconnaisse l'expertise de l'acteur communautaire et la rémunère adéquatement.
- 3. Combiner les savoirs.** Dans une relation partenariale entre acteur(s) institutionnel(s) et organisme(s) communautaire(s), les savoirs scientifiques (propres aux acteurs institutionnels) s'opposent souvent aux savoirs d'expériences (souvent développés par les organismes communautaires). Or, «L'innovation sociale résulte souvent d'un savoir fondé sur l'expérience. C'est un mythe de penser qu'il faut d'abord résoudre théoriquement les problèmes pour en déduire les bonnes pratiques. L'expérience montre que c'est plutôt l'inverse qui est vrai».